trième période n'a point été traitée par Gieseler, dont l'ouvrage s'arrête à la fin du moyen âge.

L'histoire de chacune de ces périodes se subdivise en une histoire générale et une histoire spéciale des dogmes. L'histoire générale expose le caractère dogmatique de l'époque, la marche et la nature du développement général des doctrines. Elle indique les dogmes qu'on a regardés comme les plus importants, ceux qui ont subi les modifications les plus essentielles, et ceux qui sont restés invariables. Elle montre les causes extérieures qui ont provoqué et déterminé le développement des dogmes, les doctrines de l'Eglise et les décisions des conciles qui y ont le plus contribué. Enfin elle constate l'état des sciences, particulièrement des sciences théologiques, ainsi que les tendances de la philosophie dominante, parce que les sciences, l'exégèse, la philosophie ont toujours exercé une influence considérable sur la dogmatique. Les écoles diverses de théologie, les différents systèmes en faveur ne sont pas non plus oubliés. Quant aux événements politiques, aux circonstances extérieures qui ont pu influer sur la théologie, les historiens du dogme ne doivent pas les négliger, ils doivent au contraire en tenir grand compte.

L'histoire spéciale expose la destinée particulière de chaque doctrine, les phases successives de sa formation, de son développement et, s'il y a lieu, de sa décadence.

Tel est le plan du livre de M. Gieseler, dont il serait impossible de tenter même une rapide analyse. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'il a un caractère exclusivement scientifique. Il n'a aucune intention apologétique ou critique; l'écrivain recherche la vérité sans idée préconçue, sans esprit de parti. Mais il ne faut tromper personne : l'ouvrage est pénible à lire; il est vrai qu'on y profite. C'est une mine inépuisable de renseignements, de citations, d'indications, de faits; on y trouverait sans peine la matière de plusieurs volumes. L'œuvre est conçue et exécutée à un point de vue objectif; l'auteur s'efface constamment derrière son sujet. Vous cherchez la conclusion, vous ne la trouvez pas formulée; mais elle se dégage d'elle-même de l'ensemble des faits. Les dogmes n'apparaissent plus comme l'expression définitive et immuable de la religion; on voit qu'ils passent, qu'ils se transforment et que la religion demeure. La confusion qu'on a faite si longtemps entre la religion et la théologie n'est plus possible. La religion est éternelle, comme le sentiment religieux dont elle procède, tandis que la théologie est, comme toute autre science, capable de progrès, selon le développement de l'esprit humain. « C'est le même rapport qui existe entre le droit et la jurisprudence. Le droit est invariable, tandis que la jurisprudence est quelque chose de variable qui se développe constamment. » Les traducteurs ont joint au volume de Gieseler une série de notes explicatives très-précieuses pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec ce genre d'études.

DOGNACSKA, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Krassova, à 12 kilom. S. de Boksan; 2,000 hab. Riche exploitation de cuivre, de plomb et de zinc; mines d'or, d'argent, de fer; carrières exploitées de beau marbre blanc. Fonderies.

DOGNON (le), ancien petit pays de France, dans le Limousin, actuellement compris dans le département de la Haute-Vienne.

DOGODA, dieu du zéphyr et des vents chauds, chez les peuples slaves.

DOGRE s. m. (do-gre — holl. *dogger*). Bâtiment hollandais qui fait la pêche du hareng et du maquereau, et qu'on emploie aussi pour les voyages au long cours : *Vous pouvez ruiner leur pêche, en mettant à rançon tous les* DOGRES *que vous trouverez sur le Dogrebanc.* (Seignelay.)

— **Encycl.** Le *dogre* est un bâtiment ponté, ayant un grand mât au milieu, gréé de deux voiles carrées; un autre mât plus petit à l'arrière, où sont installées une voile carrée et une brigantine, ainsi qu'un beaupré portant trois focs. Il est carré de l'avant, et porte de 80 à 250 tonneaux; c'est un bâtiment des mers du Nord, très-employé à la pêche du hareng et du maquereau. Quand il sert à cet usage, il a ordinairement dans le fond de sa cale un réservoir pour conserver le poisson.

DOGREBANC. V. DOGGER-BANK.

DOGREBOT s. m. (do-gre-bott — de l'angl. *dogger*, dogre; *boat*, bateau). Mar. Syn. de DOGRE.

DOG-RILE, tribu indienne de l'Amérique du Nord. V. CHÉPEWYANS.

DOGUE s. m. (do-ghe) Mamm. Chien de garde caractérisé par sa face plate et noire, son nez écrasé, ses lèvres épaisses et pendantes, son caractère irascible et féroce : *Elle devait, comme un* DOGUE *chargé de la police, ne dormir que d'une oreille et se reposer en veillant.* (Balz.)

Là-haut le dragon veille, en bas le *dogue* aboie.
SAINTE-BEUVE.

Ce loup rencontre un *dogue* aussi puissant que beau,
Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde.
LA FONTAINE.

— Fig. Personne d'un caractère violent et emporté :

Du faubourg Saint-Médard les *dogues* aboyèrent,
Et les renards d'Ignace avec eux se glissèrent.
VOLTAIRE.

Ces fiers Anglais seront tous hérétiques;
Frappons, chassons ces *dogues* britanniques.
VOLTAIRE.

— Par plaisant. Portier ou portière, par une double allusion aux fonctions de Cerbère aux enfers, et au caractère hargneux que l'on attribue généralement aux concierges : *L'affreux* DOGUE *coiffé sortit de sa loge.* (Th. Gaut.)

— Fam. *Etre d'une humeur de dogue, avoir une humeur de dogue*, Etre très-irascible; avoir très-mauvaise humeur : *J'ai reçu votre billet, auquel je ne réponds pas maintenant, parce que, en vérité, je* SUIS D'UNE HUMEUR DE DOGUE. (P.-L. Courier.)

Le bon vieux gentilhomme *est d'une humeur de dogue.*
V. HUGO.

— Mar. *Dogue d'amure*, Trou qu'on pratiquait autrefois dans le plat-bord, entre le grand mât et le mât de misaine, et dont l'orifice extérieur était ordinairement orné d'un masque de chien.

— **Encycl.** Mamm. Le *dogue* se distingue par sa grande taille, ses membres robustes, un museau camard, un front large et fuyant, des yeux ronds et sanglants, un poil ras, un cou épais et court, et surtout par sa mâchoire inférieure plus saillante que la mâchoire supérieure. Cette conformation des mâchoires rend le *dogue* terrible pour la partie qu'il empoigne et qu'il ne lâche jamais. Il est uniquement employé pour la garde de la maison. On le choisit de couleur sombre : car les noirs sont plus redoutables pour les malfaiteurs, qui ne peuvent aussi bien les distinguer pendant l'obscurité. Il doit être joyeux et éveillé, et, quant au reste de ses mœurs, modéré, ni doux ni cruel. Afin d'en tirer un bon service, il ne faut user à son égard ni de trop de douceur ni de trop de rigueur. Si l'on a soin de le tenir à l'attache pendant le jour, le *dogue*, s'étant ainsi longuement reposé, fait pendant la nuit une meilleure garde que si, laissé en liberté, il a couru au dehors. Une autre qualité à demander au *dogue*, c'est qu'il ne soit ni trop avare ni trop prodigue de ses coups de gueule de basse-taille. Un chien criard lasse la vigilance de son maître par des aboiements répétés et inintelligents. Celui qui, confiant dans sa force, réserve d'une manière exagérée ses avertissements, ne peut répondre non plus suffisamment à ce qu'on doit attendre de ses services. — Une sous-variété de *dogue*, importée récemment d'Angleterre, est aujourd'hui en grande vogue en France : c'est le bouledogue. Cette espèce est de plus petite taille que l'autre, et a la mâchoire inférieure plus proéminente; mais, si elle a du courage et de la vigueur, elle est peu intelligente, indisciplinable, rancunière et dangereuse. Elle ne doit son succès qu'à l'excentricité de son caractère et de sa mâchoire.

DOGUER (SE) v. pr. (do-ghé — rad. *dogue*). Se battre en se heurtant mutuellement avec la tête : *Les béliers* SE DOGUENT *surtout dans le temps de la monte.* (Legoarant.)

DOGUET s. m. (do-ghè). Ichthyol. Nom vulgaire de la jeune morue. ‖ Nom local de l'aigrefin.

DOGUIN, INE s. (do-ghain, i-ne — dimin. de *dogue*.) Petit du dogue, mâle ou femelle : *Elever un* DOGUIN.

— s. m. Individu résultant du croisement du dogue commun et du petit danois : *Le* DOGUIN *vient du dogue d'Angleterre et du petit danois.* (Buff.) *La queue est fortement contournée dans le* DOGUIN. (Lecocq.)

DOGWOOD s. m. (do-ghoudd). Bot. Nom indigène du piscidia érythrine.

DOHM (Chrétien-Conrad-Guillaume DE), diplomate et historien allemand, né à Lemgo (Lippe-Detmold) en 1751, mort en 1820. Il était fils d'un ministre luthérien. Il étudia la théologie, la jurisprudence et l'histoire à Leipzig, d'où il se rendit à Altona (1770) pour y suivre les leçons de Basedow. Chargé, en 1773, de l'éducation du prince Ferdinand, frère de Frédéric II de Prusse, Dohm alla s'établir à Berlin; mais six mois ne s'étaient pas écoulés qu'il se démettait de cette place. Il se livra alors à des travaux historiques et littéraires, passa à Gœttingue en 1774 et y fonda, avec Boje, la revue intitulée le *Musée allemand*, dont il fut un des plus actifs collaborateurs jusqu'en 1776, époque où il se rendit à Cassel pour occuper une chaire de statistique et de sciences financières au lycée dit *Carolinum*. En 1776, Dohm fut appelé à Berlin par le ministre Schulemberg, qui, voulant lui faire donner la place de gouverneur du second fils du roi, le présenta à Frédéric II. L'emploi qui lui avait été offert ne lui fut point donné; mais le ministre Hertzberg, dont il fit la connaissance, le prit en amitié, et, sur sa recommandation, Dohm fut nommé archiviste, secrétaire privé et conseiller de guerre au ministère des affaires étrangères. Il jouit de toute la confiance de ce ministre, qui, lors des démêlés entre la Prusse et l'Autriche, au sujet de la succession de la Bavière, le chargea de rédiger un mémoire justificatif des prétentions de la Prusse. Ce mémoire, intitulé *Histoire de la discussion relative à la succession de la Bavière, avec un exposé de la situation de ce pays* (Berlin, 1779), était rédigé avec une grande habileté, et eut tout le succès qu'on en attendait. Tout en s'occupant des affaires d'Etat, Dohm puisa, pour ses travaux particuliers, dans les archives de l'Etat et de la famille royale, continua à s'occuper de littérature, se lia avec Mendelssohn, et rédigea, de concert avec lui, son écrit intitulé : *Amélioration de l'état civil des Israélites* (Berlin, 1781), qui a été traduit en français par Bernouilli, sous ce titre : *De la réforme politique des juifs* (1782, in-8°). Lorsque Mirabeau se rendit à Berlin, il entra en relations intimes avec Dohm, qui lui fournit les matériaux nécessaires pour son ouvrage de la *Monarchie prussienne*. Vers la même époque, il fut chargé de diverses missions diplomatiques fort délicates pour rapprocher les cours allemandes du cabinet de Berlin; mais il n'obtint de succès positif qu'à Brunswick, à Dresde et à Cassel. En récompense de ses services, le roi le nomma conseiller privé (1788), envoyé du directoire près le cercle de Westphalie et ministre plénipotentiaire à Cologne. Après la mort de Frédéric II, Frédéric-Guillaume II, son frère, accorda à Dohm des lettres de noblesse, le confirma dans ses places, et lui donna une augmentation de traitement. Lors des troubles qui éclatèrent à Aix-la-Chapelle, en 1787, Dohm se rendit dans cette ville, si mal administrée, et proposa un plan de constitution qui ne fut point appliqué. Deux ans plus tard il publia, au sujet des troubles de Liége, un écrit intitulé : la *Révolution liégeoise en* 1789, dans lequel il se posa en défenseur chaleureux des droits de l'homme. En 1792, les Français passèrent le Rhin et entrèrent à Cologne. Dohm, forcé de quitter cette ville, retourna en Prusse, fut employé à diverses missions, et obtint notamment que les troupes levées par la Prusse pour soutenir la coalition fussent entretenues aux frais des princes de l'empire. Après la paix de Bâle, conclue, en 1795, entre la France et la Prusse, Dohm reçut la mission de présider les états convoqués en 1796 et 1797 à Hildesheim, et de diriger les affaires concernant les subsides du corps d'observation chargé de maintenir la neutralité armée. Après la mort de Frédéric-Guillaume II, Frédéric-Guillaume III nomma Dohm plénipotentiaire au congrès de Rastadt, avec de Jacobi et de Goerz (1797). Le diplomate prussien resta dans cette ville jusqu'au départ des envoyés français; il y était encore lorsque arriva la nouvelle de leur assassinat par des hussards autrichiens, et ce fut lui qui, au nom du corps diplomatique, rédigea un rapport sur cet odieux attentat. Il fut ensuite nommé président de la chambre militaire et domaniale à Heiligenstadt, conserva le gouvernement de la province d'Erfurt-Eichsfeld lorsque les troupes françaises l'envahirent en 1806, se rendit à Varsovie, auprès de Napoléon, obtint de lui que la province ne fût pas gouvernée par deux généraux français, et parvint à épargner au pays confié à ses soins les rigueurs et les vexations qu'eurent à supporter tant d'autres territoires. La Westphalie ayant été érigée en royaume après la paix de Tilsitt (1807), Dohm, qui avait occupé dans cette contrée des places éminentes et qui y possédait des biens, devint sujet du roi de Westphalie, Jérôme Napoléon, et se rendit en cette qualité à Paris, comme membre de la députation chargée d'aller complimenter le nouveau roi. A son retour, il fut créé conseiller d'Etat (1807) et nommé, en 1808, ministre plénipotentiaire près la cour de Saxe. Deux ans plus tard, des raisons de santé le forcèrent à prendre sa retraite, et il se retira dans une de ses terres, près de Hohenstein, où il termina sa laborieuse carrière. Dohm a laissé plusieurs ouvrages; les principaux sont, outre ceux que nous avons déjà cités : *Exposition succincte du système physiocratique* (1778); *De la ligue des princes allemands* (1789), et *Mémoires de mon temps*, ou *Pièces relatives à l'histoire de* 1778 *à* 1806 (Lemgo, 1814-1819, 5 vol.), ouvrage très-important, plein de renseignements précieux sur divers personnages et sur des faits peu connus.

DOHNA, village de Saxe, cercle de Dresde, au S.-O. de Pirna; 1,500 hab. Ce village a donné son nom à une ancienne famille allemande qu'on dit originaire du Languedoc, et qui, du temps de Charlemagne, se serait établie dans le burgraviat de Dohna ou Donyn, près de Pirna, en Saxe. Dès le XIVe siècle, cette famille possédait de nombreux domaines en Silésie, dans la Lusace, en Bohême, etc. Elle se divisa, à cette époque, en deux lignes principales, celle dite de Silésie, qui s'est éteinte en 1711, et celle de Prusse, qui s'est subdivisée en un grand nombre de rameaux, la plupart perpétués jusqu'à nos jours. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

DOHNA (Jean ou Jeschke DE), décapité vers 1423. Il soutint une longue guerre avec le margrave Guillaume de Misnie, perdit toutes ses possessions et se réfugia auprès de l'empereur Sigismond, qui, loin de lui prêter l'appui qu'il lui demandait, le fit mettre à mort comme perturbateur de la paix publique. Après lui ses domaines passèrent à ses frères.

DOHNA (Abraham DE), homme politique, mort en 1613. Il exerça une assez grande influence sur les événements religieux dont l'Allemagne fut le théâtre. Vers la fin du XVIe siècle, il fit, avec le prince de Radziwill, un voyage à Jérusalem et acquit, en 1600, le comté de Wartebourg. — Charles-Henri II DOHNA, fils du précédent, mort en 1633. Il fut employé par l'empereur Ferdinand II à des missions diplomatiques des plus délicates, et reçut de Ferdinand III, en récompense de ses services, le titre de comte de l'empire. Il mourut sans enfants. Avec son neveu Annibal s'éteignit la branche silésienne des Dohna.

DOHNA (Fabian, comte DE), homme de guerre célèbre, né en 1550, mort en 1621. Il était petit-fils du burgrave Stanislas de Dohna, auteur de la ligne prussienne de la famille, qui obtint, en récompense de services rendus à l'ordre Teutonique, la seigneurie de Deutschendorf en Prusse. Fabian voyagea en France et en Italie, entra ensuite au service de Jean-Casimir, comte palatin, qui le nomma grand maréchal, le chargea de plusieurs missions et l'emmena avec lui lors de la guerre des Pays-Bas. Plus tard, il combattit sous les ordres d'Etienne Bathory, roi de Pologne, et reçut, en 1587, le commandement du corps d'armée envoyé en France, par les princes protestants, au secours de Henri IV contre les ligueurs. De retour en Prusse, Fabian fut nommé grand burgrave par l'électeur de Brandebourg. — Didier DE DOHNA, neveu du précédent, né en 1580, mort en 1620. Il servit successivement sous le prince Bernard en Hongrie, sous le prince Maurice d'Orange dans les Pays-Bas, puis passa en France avec les troupes allemandes envoyées au secours du prince de Condé, et périt des suites d'une blessure reçue à Rakonitz, où il combattait sous le roi de Bohême, Frédéric V. — Achate DOHNA, frère du précédent, né en 1581, mort en 1647. Il voyagea en Italie, en Angleterre et en France, où il fut présenté à Henri IV, puis devint gouverneur du fils de l'électeur palatin, Frédéric IV. Lorsque son élève fut électeur, sous le nom de Frédéric V, et roi de Bohême, il l'accompagna dans ce pays, remplit plusieurs missions diplomatiques, et, après l'issue malheureuse des affaires de ce prince, il se retira en Prusse.

D'Achate est sortie la ligne de *Dohna-Carwinden*, qui eut pour auteur Christophe-Delphicus DE DOHNA, feld-maréchal au service de Suède, mort en 1668, après s'être rendu célèbre par sa bravoure pendant les grandes guerres de son temps. Le fils de Delphicus, Christophe-Frédéric DE DOHNA, mort en 1727, fut lieutenant général au service de la Prusse, et acquit la réputation d'un militaire distingué. — Christophe, comte DE DOHNA, frère de Didier et d'Achate, né en 1583, mort en 1637. Il fut conseiller privé et chambellan de l'électeur palatin, qui le nomma son ambassadeur à Paris, à Londres, à La Haye, à Dresde, etc.; il remplit ensuite les fonctions de capitaine général de la principauté d'Orange, qu'il pacifia. Christophe de Dohna fut un des plus habiles diplomates de son temps. Il a laissé quelques livres de piété. — Christian-Albert DE DOHNA, fils du précédent, né à Custrin en novembre 1621, mort en 1677. Il servit en Hollande, puis en Prusse, où il reçut le grade de lieutenant général et fut nommé gouverneur de Custrin, puis d'Halberstadt. — Frédéric DE DOHNA, frère du précédent, né en janvier 1621, mort en 1688. Il acheta, en 1657, la seigneurie de Coppet, près de Genève. — Alexandre DE DOHNA-SCHLOBITTEN, fils du précédent, né à Coppet en 1661, mort en 1728. Il devint successivement gouverneur du prince héréditaire Frédéric-Guillaume de Prusse, ministre d'Etat et général feld-maréchal. Par suite de l'extinction de la branche silésienne de la famille, il hérita de la seigneurie de Wartemberg, que son fils vendit au prince Biren de Courlande (1733). — Albert-Christophe DE DOHNA, fils du précédent, né en 1698, mort en 1752. Il se battit en 1719 contre les Espagnols dans les rangs de l'armée française. Il cultiva les lettres et fit partie de l'Académie de Berlin. — Christophe DE DOHNA-SCHLODIEN), oncle du précédent, né en 1665, mort en 1733. Il fut général d'infanterie prussienne, conseiller aulique et colonel d'un régiment d'émigrés français après la révocation de l'édit de Nantes. On a de lui d'intéressants *Mémoires originaux sur le règne et la cour de Frédéric Ier, roi de Prusse* (Berlin, 1733).

DOHNA (Christophe DE), général prussien, né en 1702, mort en 1762. Il se distingua pendant les guerres de Silésie (1740-1745) et surtout pendant la guerre de Sept ans, dans les rangs de l'armée prussienne, où il commanda avec le grade de lieutenant général. Dohna battit le général Torgau, reprit Damgarten, Demin et Anclam, et rejeta les Russes dans la Silésie (1759).

DOHNA-SCHLOBITTEN (Frédéric-Ferdinand-Alexandre, burgrave et comte DE), homme d'Etat, né en 1771, mort en 1831. Il suivit la carrière administrative en Prusse (1790), fut nommé directeur du département à Marienwerder, et reçut, en 1808, le portefeuille de l'intérieur en remplacement du ministre prussien Stein, forcé de donner sa démission. Dohna se montra bon administrateur, prit l'initiative d'utiles réformes et contribua aux progrès de la civilisation politique en Prusse. Il quitta le ministère en 1810, et se retira dans son château de Schlobitten, où il se voua à l'étude jusqu'en 1812. A cette époque, Dohna se montra un des plus chauds adversaires de la domination de Napoléon en Allemagne. C'est à lui qu'est due l'idée de la formation de la *landwehr*, qui devait rendre célèbre l'organisation militaire de la Prusse. Il fut, vers le même temps, gouverneur civil de la province de Prusse, charge qu'il conserva jusqu'en 1814, et, depuis lors, il vécut complétement dans la retraite.

DOHNA-SCHLOBITTEN (Charles-Frédéric-Emile, comte DE), général prussien, frère du précédent, né en 1784, mort en 1859. Il fut élevé par le célèbre Schleiermacher, ennemi irréconciliable de Napoléon, et devint un des membres les plus actifs des associations qui se formèrent en Prusse, de 1806 à 1811, pour abattre la domination française. En 1811, il donna sa démission d'officier prussien pour prendre du service en Russie, prit une part importante aux négociations qui amenèrent l'entente de la Prusse et de la Russie contre la France en 1812, fit les campagnes de 1813, de 1814 et de 1815 à la tête de la légion allemande au service de la Russie, rentra dans l'armée prussienne en 1815 et assista à la bataille de Waterloo. Après la conclusion de la paix, Dohna commanda successivement, en qualité de lieutenant général, à Trèves, à Stettin et à Kœnigsberg.

DOHOUD ou **DOHUD**, ville de l'Indoustan anglais, sur les frontières des anciennes provinces de Malwa et de Goudjerate; 16,000 hab. Bien bâtie et bien approvisionnée d'eau, défendue par un fort construit par Aureng-Zeyb, cette ville commande la principale entrée du Goudjerate par le N.-E., et fait un commerce actif de transit avec l'Indoustan supérieur et le golfe de Cambay.

DOIGNY DU PONCEAU, poëte français, né dans le Maine vers 1750, mort en 1830. Il composa des poëmes, des épîtres en vers, des tragédies, dont la médiocrité lui valut plus d'une fois les sarcasmes de Rivarol. Il réussit à se faire couronner par l'Académie en 1776, mais n'y put obtenir un fauteuil, malgré tous ses efforts. Attaché aux idées royalistes, il fonda la *Quotidienne*, avec La Harpe, en 1795, et dut se cacher après le 18 fructidor, pour se soustraire aux poursuites que lui avaient attirées ses articles antirépublicains. Les *Œuvres complètes* de Doigny ont été publiées en 1826 (4 vol. in-8°).

DOIGT s. m. (doi — lat. *digitus*, mot qui correspond au grec *daktulos* et au gothique *taihô*, ancien haut allemand *zehâ*, allemand *zehe*, doigt. Selon Corssen, ces divers termes désignent proprement le doigt comme l'instrument qui sert à recevoir, à saisir, et ils se rattachent, d'après lui, au radical *dek*, qui est, dans le grec *dechomai*, recevoir, *dokanê*, armoire, *dokos*, poutre, solive, *dochê*, *dochos*, *docheion*, réceptacle, réservoir, *dexamenê*, citerne, *dochma*, palme, largeur de la main, paume. D'un autre côté, Curtius croit que ces différents noms du doigt signifient proprement *indicateur*, de la racine sanscrite *dic*, montrer, indiquer, qui est restée vivante avec une foule de dérivés dans la plus grande partie des langues de la famille indo-européenne : grec *deiknumi*, latin *dico*, gothique *taihas*, allemand *zeigen*, etc. On peut choisir entre ces deux explications). Chacune des cinq parties libres et mobiles qui terminent les mains et les pieds de l'homme : *Les* DOIGTS *des mains. Les* DOIGTS *des pieds. Des* DOIGTS *souples, agiles. Des* DOIGTS *vigoureux. Ces pauvres filles de Lyon, dont les* DOIGTS *de fée tissent le satin et la popeline, n'ont pas de chemises.* (A. Blanqui.) *L'éducation professionnelle dresse l'intelligence et les* DOIGTS *de l'homme à mieux produire et à produire plus.* (Mich. Chev.)

La flûte sous les *doigts* soupire avec mollesse.
THOMAS.

Ne mets à ton *doigt*
Anneau trop étroit.
MOSANS DE BRIE.

Coudre et filer, c'était son exercice,
Non pas le sien, mais celui de ses *doigts*.
LA FONTAINE.

Le lin sur les fuseaux arrondi sous les *doigts*,
La toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits
N'ont point le fin tissu que la main ouvrière
Donne à l'airain ductile ourdi par la filière.
DESAINTANGE.

— Fig. Agent d'une activité quelconque : *Il en est ainsi de la poésie : son coloris reste en poussière entre les* DOIGTS *du traducteur maladroit.* (Ponsard.) *Les mots s'illuminent quand le* DOIGT *du poëte y fait passer son phosphore.* (J. Joubert.)

Le temps dont je subis les lois
Sur ma lyre a glacé mes *doigts*.
VOLTAIRE.

Aux maux de ma patrie interdit et sans voix,
J'ai vu souvent ma lyre échapper de mes *doigts*.
CASTEL.

La nuit tombe, et le temps, de son *doigt* redouté,
Me marque un jour de plus que je n'avais compté.
LAMARTINE.

— *Doigt de Dieu*, Action divine : *Le* DOIGT DE DIEU *est là. Qui donc ne s'écrierait, à un si soudain changement : Le* DOIGT DE DIEU *est ici!* (Boss.)

Je vois le *doigt de Dieu* marqué dans nos malheurs.
VOLTAIRE.

— *Doigt mouillé*, Manière dont les enfants tirent au sort, et qui consiste à présenter à ses camarades ses doigts dont l'un a été préalablement mouillé. Celui qui touche le doigt mouillé a gagné ou perdu, suivant les conventions :

L'aîné le veut, l'autre le veut aussi,
Tirons au *doigt mouillé*. — Parbleu non! — Parbleu [si!
FLORIAN.

— *Doigt de gant*, Chacune des parties d'un gant qui sont destinées à couvrir les doigts.

— *Travers de doigt* ou simplement *Doigt*, Dimension grossièrement évaluée par l'épaisseur d'un doigt : *Un ruban de quatre* DOIGTS. *Il faut recouvrir cette robe de deux* TRAVERS DE DOIGTS. *Versez-moi un petit* DOIGT *de vin.*

Il suffit d'un *doigt* de vin
Pour réconforter l'espérance.
BÉRANGER.

Ma grand'mère un soir à sa fête,
De vin pur ayant bu deux *doigts*,
Nous disait en branlant la tête :
Que d'amoureux j'eus autrefois!
BÉRANGER.

— *Un doigt, deux doigts, quelques doigts*, Quantité considérable : *Cette femme met* DEUX DOIGTS *de rouge. Il a un* DOIGT *de crasse sur ses mains.*

Oh! la pesante croix,
Dit monsieur de La Martinière,
Car le nom de Martin était crû de deux *doigts*.
LAMOTTE.

‖ Très-petite distance : *Ce vent vous avait jetée sous une arche à* DEUX DOIGTS *du pilier.* (Mme de Sév.) *Le roi, pendant cinq heures de supplice, avait vu sans pâlir les piques, les sabres de quarante mille fédérés passer à* QUELQUES DOIGTS *de sa poitrine.* (Lamart.)

— *A deux doigts de*, Très-près de : *Il a été* À DEUX DOIGTS DE *sa perte. La France se vit* À DEUX DOIGTS *D'être absorbée par l'Espagne et démembrée.* (Ste-Beuve.)

— *Un doigt de cour*, Un peu de cour, un brin de cour : *Faire* UN DOIGT DE COUR *à une femme.*

— *Compter, calculer sur ses doigts, avec ses doigts, par ses doigts*, proprement, Calculer au moyen des doigts de la main, et fig., Supputer avec attention : *Cent fois, dans la route, il* AVAIT CALCULÉ PAR SES DOIGTS *le fond de sa fortune.* (Dider.)

Que d'États! Je m'en vais les *compter sur mes doigts*.
C. D'HARLEVILLE.

— *Montrer du doigt*, ou *au doigt*, ou *avec le doigt*, ou *du bout du doigt*, Désigner avec le doigt : *Anaxagore* MONTRAIT *le ciel* DU BOUT DU DOIGT *quand on lui demandait où était sa patrie.* (Lamotte-le-Vayer.) ‖ Désigner comme un objet digne de moquerie, railler : *On va nous* MONTRER AU DOIGT *et se moquer de nous.*

D'un œil moqueur, les Grâces infidèles
Montrent du doigt mon logis délaissé.
BÉRANGER.

Molière a dit *Montrer à deux doigts* :

Faut-il que désormais *à deux doigts* on le *montre* ?

‖ Désigner publiquement, dévoiler :

Quand la satire frappe un coupable, elle doit
L'extraire au grand soleil et le *montrer au doigt*.
BARTHÉLEMY.

— *Donner sur les doigts à*, Donner des coups sur les doigts de : *Son professeur* LUI DONNE SUR LES DOIGTS. ‖ Vaincre, battre : *Nous* AVONS DONNÉ SUR LES DOIGTS AUX *Autrichiens; il est à croire qu'ils nous laisseront tranquilles.* ‖ Réprimander, gourmander, châtier : *Vous m'avez promis de* DONNER *un peu* SUR LES DOIGTS À *Daniel, et vous ferez bien.* (D'Alemb.)

— *Avoir sur les doigts*, Etre repris, châtié : *Si vous n'êtes pas sage, vous* AUREZ SUR LES DOIGTS. ‖ Etre humilié : *Le railleur sera raillé, et il* AURA SUR LES DOIGTS, *ma foi.* (Mol.)

— *Les doigts lui démangent*, Il a grande envie de se battre. ‖ Il brûle d'écrire : *Quand je lis de ces niaiseries,* LES DOIGTS ME DÉMANGENT *et j'ai peine à ne pas écrire de gros mots.*

— *Mordre ses doigts* ou *Se mordre les doigts*, Se donner du mal, chercher avec inquiétude :

J'ai beau frotter mon front, j'ai beau *mordre mes* [*doigts.*
BOILEAU.

‖ Se repentir, avoir regret : *Ils s'en* MORDENT *bien* LES DOIGTS *à présent.* (Al. Duval.) *S'il nous trahit, nous nous plaindrons. — Tu* T'EN MORDRAS LES DOIGTS. (Vitet.)

Les trois en ont regret et *se mordent les doigts*.
LA FONTAINE.

— *Se mettre, se fourrer le doigt dans l'œil*, Se porter un tort, se causer un dommage à soi-même, s'abuser grossièrement : *Il croyait gagner gros dans cette affaire, mais il* S'EST MIS LE DOIGT DANS L'ŒIL.

— *Mettre son doigt au feu*, Affirmer avec une grande vivacité :

Notre légiste *eût mis son doigt au feu*
Que son épouse était toujours fidèle.
LA FONTAINE.

— *Toucher au doigt* ou *du doigt*, *Toucher au doigt et à l'œil*, *Voir au doigt et à l'œil*, Voir, comprendre très-clairement, très-nettement : *Sans m'engager à une trop longue discussion, j'espère trouver le moyen de faire* TOUCHER AU DOIGT *sa mauvaise foi.* (Boss.)

— *Toucher du doigt*, Etre très-près de :

La vraie épreuve du courage
N'est que dans le danger que l'on *touche du doigt*.
LA FONTAINE.

— *Toucher du bout du doigt*, Effleurer à peine, toucher très-légèrement. ‖ Traiter avec beaucoup d'égards ou de ménagements : *C'est une personne, c'est un sujet qu'il ne faut* TOUCHER *que* DU BOUT DU DOIGT.

— *Ne pas toucher du bout du doigt*, en parlant d'une femme, Ne rien faire absolument qui puisse offenser sa pudeur.

— *Aller au doigt et à l'œil*, Aller très-mal, en parlant d'une montre; proprement N'aller que lorsqu'on pousse l'aiguille avec le doigt.

— *Conduire au doigt et à l'œil*, Diriger avec une grande vigilance : *Elle* CONDUISAIT *la maison* AU DOIGT ET À L'ŒIL, *selon l'expression populaire des voisins.* (Balz.)

— *Mettre le doigt sur*, Deviner juste : *Il* A MIS LE DOIGT DESSUS, *il a découvert le pot aux roses.* (Volt.) *Le peuple parle rude, mais son expression* MET LE DOIGT SUR *les choses.* (Ph. Chasles.) ‖ *Mettre le doigt sur la plaie*, Deviner où est le mal : *Vous aimez? — Vous* AVEZ MIS LE DOIGT SUR LA PLAIE.

— *Avoir mal au bout du doigt*, Avoir un mal tout à fait insignifiant : *Lui et Madame n'*AVAIENT *pas* MAL AU BOUT DU DOIGT *que le roi n'y allât dans l'instant.* (St-Sim.)

— *Avoir des yeux au bout des doigts*, Avoir le sens du toucher excessivement délicat : *Ces aveugles* ONT *tous* DES YEUX AU BOUT DES DOIGTS. ‖ *Avoir une ressource au bout de ses doigts*, Pouvoir se procurer quelque chose par son travail : *La fortune la plus sûre est* AU BOUT DE NOS DOIGTS. (Pétiet.) ‖ *Avoir de l'esprit au bout des doigts*, Etre d'une grande habileté manuelle : *J'ai découvert un ouvrier qui* A DE L'ESPRIT AU BOUT DES DOIGTS. (Balz.) ‖ *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts*, Etre plein d'esprit.

— *Savoir, connaître sur le bout du doigt*, Savoir très-sûrement, imperturbablement : *Je* SAIS *mon rôle* SUR LE BOUT DU DOIGT.

Tous ces galants musqués, fleuris comme des roses,
Savent au bout du doigt ce qui vous manque à vous.
A. DE MUSSET.

‖ Connaître à fond, en parlant d'une personne : *Je* SAIS *mon don Juan* SUR LE BOUT DU DOIGT. (Mol.) ‖ Cette manière de s'exprimer est une variante de *savoir sur l'ongle*, expression traduite du latin *ad unguem*, qu'Erasme regarde comme une métaphore empruntée des marbriers, qui tâtent, au moyen de l'ongle, la jointure des marbres rapportés, pour juger si elle est bien faite.

— *Ne faire œuvre de ses dix doigts*, Ne rien faire du tout, être d'une paresse absolue. ‖ *Ne pas remuer le petit doigt*, Ne se donner aucun mouvement, ne s'aider en rien : NE PAS REMUER *seulement* LE PETIT DOIGT *pour venir à mon secours!* (Alex. Dum.)

— *Etre comme les deux doigts de la main*, *Etre les deux doigts de la main*, Etre intimement liés : *Elles* ÉTAIENT *de tout temps* LES DEUX DOIGTS DE LA MAIN. (St-Sim.) *Nous* SOMMES COMME LES DEUX DOIGTS DE LA MAIN. (Th. Leclercq.)

— *Y mettre les quatre doigts et le pouce*, Se servir salement d'un mets. ‖ Agir brutalement, lourdement, grossièrement.

— *Croire qu'il ne s'agit que de remuer et souffler les doigts*, Croire tout facile, ne douter de rien.

— *Mon petit doigt me l'a dit*, Parole dont on se sert pour arracher la vérité aux enfants, en leur faisant croire qu'on a, dans son petit doigt, un révélateur de leurs actions : *Voilà* MON PETIT DOIGT QUI ME DIT *que vous avez vu quelque chose que vous ne m'avez pas dit.* (Mol.) ‖ On a beaucoup disserté sur l'origine de cette locution; voici probablement la seule origine vraisemblable qu'on puisse lui attribuer. Cette phrase est née de l'usage de porter à l'oreille le petit doigt, nommé auriculaire pour cette raison, et nous voyons d'ici un bon père y portant le sien par suite de quelque démangeaison, et qui, en cours de morigéner un petit menteur, feint que son petit doigt lui révèle la vérité. Ce trait, répété, aura été imité par d'autres, et sera passé dans la langue.

— *Servir à lèche-doigts*, Servir délicatement, mais peu abondamment : *On* SERT À LÈCHE-DOIGTS *dans cette maison.*

— *Ça ne te brûlera pas les doigts.* Se dit pour faire entendre à une personne qu'elle ne doit pas compter avoir l'objet dont il est question : *S'il est ton débiteur, je puis bien te prédire que son argent* NE TE BRÛLERA PAS LES DOIGTS.

— Pop. *Les cinq doigts*, La main ouverte : *Il lui appliqua ses* CINQ DOIGTS *sur la joue.*

De mes *cinq doigts* je lui couvre la face.
VOLTAIRE.

Je lui donnai de mes *cinq doigts*
Au beau milieu de son minois.
SCARRON.

— Poétiq. *L'Aurore aux doigts de rose*, Expression par laquelle les poëtes, après Homère, ont désigné l'Aurore, à cause de la couleur que prend le ciel avant le lever du soleil : L'AURORE AUX DOIGTS DE ROSE *fut une image gracieuse que le riant esprit de la poésie primitive rencontra et que la Grèce accueillit.* (E. Littré.)

— Prov. *Entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt*, Il ne faut pas s'ingérer dans les affaires des personnes momentanément désunies, mais qui peuvent se remettre bien ensemble : *Entre les rois et les comédiens* IL NE FAUT PAS METTRE LE DOIGT, *non plus qu'*ENTRE L'ARBRE ET L'ÉCORCE. (Volt.)

Si puissant qu'on soit,
Entre l'arbre et son écorce
Jamais *on ne doit*,
Comme on dit, *mettre le doigt*.
PIIS.

‖ Sganarelle, qui, comme on le sait, plaçait hardiment le cœur à droite et le foie à gauche, avait déjà inauguré cette interversion au premier acte du *Médecin malgré lui* en disant : *Entre l'arbre et le doigt il ne faut pas mettre l'écorce.* ‖ *Les cinq doigts de la main ne se ressemblent point*, Il ne faut pas s'attendre à plus d'uniformité entre les caractères, les vues, les opinions, qu'il n'y en a entre les cinq doigts de la main.

— Mus. *Les doigts*, Le doigté : *Il a* LES DOIGTS. *Sans* LES DOIGTS, *il y a des musiciens, mais non des pianistes.*

— Escrime. *Les doigts*, Le mouvement convenable des doigts dans les divers mouvements, en faisant des armes.

— Manége. Extrémité du pied du cheval, comprenant le paturon, la couronne et l'os du pied.

— Pêche. Unité de mesure servant à évaluer la grandeur des mailles d'un filet : *Des mailles de deux* DOIGTS. *Des mailles de six* DOIGTS. ‖ *Pêcher au doigt*, Tenir la ligne directement à la main, au lieu de l'attacher à la canne.

— Métrol. Mesure de longueur usitée chez les Egyptiens et chez les Grecs, et valant 18 millimètres.

— Astron. Douzième du diamètre apparent du soleil ou de la lune : *En ce moment de l'éclipse, il ne restait plus que deux* DOIGTS *du soleil engagés derrière la lune. Cette région occupe sur le disque de la lune un espace de trois* DOIGTS.

— Techn. Pièce de la quadrature d'un appareil à répétition, qui entre sur l'arbre du barillet contenant le ressort du petit rouage. ‖ Pièce de répétition qui sert à faire sonner les quarts.

— Zool. Nom donné aux prolongements qui terminent les extrémités des mammifères, des oiseaux et des reptiles; à l'ensemble des derniers articles de la patte des insectes; aux deux derniers articles mobiles de la pince des crustacés; aux segments des polypes dits alcyons, etc. : *En général les oiseaux se servent de leurs* DOIGTS *beaucoup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour palper les corps.* (Buff.)

— Moll. *Doigt marin*, Nom vulgaire du solen manche-de-couteau.

— Agric. Petit conduit de pierres sèches servant à faire écouler souterrainement les eaux, et formant des embranchements comparés aux doigts de la main.

— **Epithètes.** Agile, léger, prompt, vif, subtil, délicat, délié, mince, gracieux, savant, hardi, exercé, habile, tremblant, errant, lourd, pesant, glacé, invisible, immobile, menaçant, accusateur, indiscret, levé, allongé, arrondi, recourbé, replié, rompu, meurtri, brisé, écrasé, broyé.

— **Homonymes.** Dois et doit (du verbe *devoir*).

— **Encycl.** Les *doigts* sont les appendices qui terminent les membres pectoraux et qui constituent une partie de la main; ce sont les organes spéciaux de la préhension et du toucher. Leur base s'articule avec le métacarpien correspondant qui les soutient, et leur sommet libre et arrondi se termine, à la face palmaire, par une palpe molle, à la face dorsale par une lame cornée qui dépasse le *doigt* et le protége. Les *doigts* des pieds portent le nom d'*orteils*. A chaque main, les *doigts* sont au nombre de cinq, qu'on désigne sous les noms particuliers de *pouce*, *index*, *médius*, *annulaire*, *petit doigt* ou *auriculaire*, en comptant du bord radial ou bord externe de la main vers le bord cubital ou interne. Le pouce a été ainsi nommé (*pollex*), parce qu'il est plus puissant, plus fort que les autres; le second, *index*, tire son nom de ce qu'il sert à indiquer, à montrer les objets; le troisième, *médius*, a été ainsi appelé à cause de la position qu'il occupe, le milieu de la main; le quatrième, *annulaire*, parce que c'est à ce *doigt* que se place l'anneau nuptial et en général presque tous les anneaux, et enfin le cinquième, *auriculaire*, parce que, étant petit et effilé, ce *doigt* est quelquefois introduit dans l'oreille pour en calmer les démangeaisons. Nous avons dit que les *doigts* étaient au nombre de cinq à chaque main : c'est l'état normal; mais il existe des vices de conformation chez des individus qui en ont tantôt plus, tantôt moins. Ce dernier cas est cependant assez rare. Cruveilhier a rencontré une main qui n'avait que le pouce et l'auriculaire dirigés l'un vers l'autre. Mauriceau a vu un fœtus qui n'avait pas de pouce. Quelquefois les phalangettes s'articulent avec les premières phalanges, ce qui raccourcit considérablement les *doigts*; mais le nombre n'en est point modifié. Il est beaucoup plus fréquent de rencontrer des *doigts* surnuméraires. Cette anomalie a été remarquée de toute antiquité. La Bible, dans le deuxième livre des *Rois*, rapporte qu'un homme de

haute stature, ayant six *doigts* aux mains et aux pieds, blasphéma le nom d'Israël et en fut puni par Jonathan, fils de Samaa. Anne de Boleyn, aussi célèbre par ses malheurs que par ses charmes, avait six *doigts* à la main droite et une mamelle surnuméraire. Les cas de six *doigts* à chaque main et à chaque pied ne sont pas rares. On en a parfois même rencontré sept; mais le cas le plus curieux est celui du squelette décrit par Ruysch dans ses *Observations anatomiques :* la main droite avait sept *doigts*, la gauche six, et le pouce était double; le pied droit avait huit *doigts*, le gauche neuf; le métatarse droit six os, et le gauche sept. Enfin, Saviard dit avoir vu, à l'Hôtel-Dieu de Paris, un enfant ayant, à chaque pied et à chaque main, dix *doigts* dont les phalanges paraissaient toutes rompues et brisées. Les *doigts* surnuméraires sont, la plupart du temps, inutiles ou incommodes; il n'y a point de muscles ni de tendons qui les animent. Dans ce cas, le bistouri, les ciseaux ou une simple ligature suffisent pour en débarrasser le sujet. S'ils étaient utiles et bien conformés comme les autres, il faudrait les respecter.

« La forme des *doigts* est celle d'un cône allongé ou d'une petite colonne formée de plusieurs pièces appelées *phalanges*, très-mobiles les unes sur les autres. Les phalanges sont au nombre de trois pour chaque *doigt;* le pouce seul n'en a que deux. On les désigne sous les noms de première, seconde et troisième phalange, ou bien encore on les appelle phalange, phalangine, phalangette. Lorsque la main est abandonnée à elle-même, la seconde phalange est légèrement fléchie sur la première, et celle-ci sur l'os du carpe, tandis que la troisième est étendue sur la seconde; chez quelques personnes même, et spécialement chez les femmes, les deux dernières phalanges offrent une légère concavité vers la face dorsale du *doigt*, comme on l'observe dans la Vénus de Médicis; du reste, la direction des *doigts* est modifiée presque à chaque instant par les muscles qui les meuvent. » (Roux.)

La longueur et le volume des *doigts*, lorsqu'ils ne sont modifiés par aucune circonstance particulière, sont proportionnés au développement du corps et des membres pectoraux. Les femmes, les personnes oisives, les gens de cabinet, ont généralement les *doigts* petits, comme les mains; tandis que les ouvriers, et les boulangers particulièrement, ont ces appendices extrêmement développés. Chez les personnes maigres, les *doigts* sont secs, osseux, présentant des saillies au niveau des articulations et des enfoncements dans leurs intervalles. Les personnes dont l'embonpoint est médiocre ont des *doigts* dont le volume va en diminuant graduellement de la base vers le sommet. Chez ceux dont la main est potelée, comme certaines jeunes femmes, les *doigts* sont agréablement arrondis et présentent sur la face dorsale, au niveau de la première articulation, une légère dépression ou fossette, regardée comme une beauté. D'ailleurs, rien de plus variable que le volume des *doigts*, même chez la même personne; l'action d'un air froid, surtout en hiver, l'immersion dans l'eau froide, le diminue rapidement; tandis que le contraire a lieu sous l'influence de la chaleur, d'un bain chaud, d'un travail inaccoutumé, etc. Les cinq *doigts* d'une main n'offrent pas tous le même volume ni la même longueur. Le pouce est le plus volumineux; il a une longueur à peu près égale à celle de l'auriculaire, qui est le plus petit. Le *doigt* du milieu est le plus long et le plus volumineux après le pouce; l'indicateur et l'annulaire sont à peu près égaux.

— *Anatomie.* On peut distinguer aux *doigts* quatre faces et deux extrémités. Les deux faces latérales ne présentent aucune particularité remarquable; elles sont recouvertes par une peau lisse qui se continue à la base de chaque *doigt* avec celle du *doigt* voisin, et avec la peau de la main pour le pouce et le petit *doigt*. La face palmaire offre trois séries de rainures transversales très-apparentes, qui correspondent aux articulations. Quelquefois elles sont formées d'une seule ligne très-marquée; mais le plus souvent ce sont deux ou plusieurs sillons parallèles ou obliques, se coupant irrégulièrement ou avec une sorte de symétrie. Ces rainures paraissent produites par la flexion constante ou répétée des phalanges, mais elles ne correspondent pas toutes aux articulations dans lesquelles se passent ces mouvements; ainsi, la première rainure, formée par la réunion de la paume de la main avec la partie libre du *doigt*, correspond au milieu de la longueur de la première phalange; la seconde se présente un peu au devant de l'articulation; la troisième correspond assez exactement à la dernière jointure. La face dorsale est beaucoup plus longue que la face palmaire; elle commence à l'union des métacarpiens avec la première phalange, tandis que la face palmaire ne commence qu'à la partie moyenne de cette dernière. Il y a une exception pour le pouce, dont les rainures correspondent exactement aux articulations. Des deux extrémités des *doigts*, l'une est unie à la main; l'autre est libre, arrondie, armée d'un ongle, et porte le nom de *bout du doigt*. Cette dernière extrémité est quelquefois aplatie en forme de massue; on observe fréquemment cette disposition parmi les races éthiopiennes.

La structure des *doigts* comprend des os, des ligaments, des synoviales, des tendons, des artères, des veines, des nerfs et des vaisseaux lymphatiques. Toutes ces parties sont réunies entre elles et recouvertes par la peau et les ongles. Les os sont au nombre de quatorze, deux pour le pouce et trois pour chacun des autres *doigts*. On les désigne sous le nom de *phalanges*. Chaque *doigt* comprend trois phalanges, excepté le pouce qui n'en a que deux. Elles sont désignées, comme nous l'avons déjà dit, par les noms numériques de première, deuxième, troisième ou dernière; ou bien encore on les appelle phalange, phalangine, phalangette; quelquefois, enfin, on leur donne les épithètes de carpienne, moyenne, unguéale. Toutes les phalanges d'un même *doigt* sont placées sur le même axe et articulées par leurs extrémités. Les premières phalanges ont le corps légèrement convexe en arrière, concave en avant, où il forme une espèce de gouttière qui loge les tendons des muscles fléchisseurs; on y remarque, en outre, deux bords tranchants qui donnent attache à la gaîne fibreuse des tendons. L'extrémité supérieure est creusée d'une petite cavité glénoïde qui reçoit le condyle du métacarpien correspondant, et donne attache aux muscles interosseux dorsaux et palmaires. L'extrémité inférieure se termine par une poulie qui s'articule avec la seconde phalange. La première phalange du pouce est plus grosse que les autres; elle donne insertion à des muscles nombreux par son extrémité supérieure. Les secondes phalanges, plus minces et plus courtes que les précédentes, leur ressemblent par le corps et l'extrémité inférieure. L'extrémité supérieure présente deux facettes articulaires séparées par une crête; ces deux facettes s'articulent avec la poulie de la première phalange. Ces phalanges sont au nombre de quatre. Le pouce n'a pas de phalange moyenne. Les troisièmes phalanges supportent l'ongle, et c'est pour cette raison qu'on leur a donné le nom de phalanges unguéales. Leur extrémité supérieure est semblable à celle de la deuxième phalange. Le corps de l'os, très-petit, va en s'aplatissant vers son extrémité inférieure, qui se termine en forme de fer à cheval. Rugueuses à leur face palmaire, ces phalanges sont lisses à leur face dorsale et dentelées à leur circonférence. Les articulations des premières phalanges avec les métacarpiens sont des articulations condyliennes. Elles sont formées par une tête aplatie transversalement, et encroûtée de cartilage du côté des métacarpiens, tandis que, du côté des phalanges, il existe une cavité peu profonde, peu étendue, mais augmentée par un ligament glénoïdien. Les moyens de glissement sont formés par une synoviale qui tapisse ces articulations. Deux bandelettes fibreuses, très-solides, situées sur les parties latérales, maintiennent ces os en présence les uns des autres. Les articulations des autres phalanges sont des trochléennes maintenues par deux ligaments latéraux, et lubrifiées par une membrane synoviale. Les surfaces articulaires sont en contact d'une manière permanente; mais, quand on tiraille les *doigts*, il se produit un léger écartement avec un bruit particulier qu'on nomme *craquement*. La production de ce bruit n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante. Haller l'attribuait à une petite quantité d'air enfermé dans l'articulation, qui se précipiterait entre les surfaces osseuses écartées l'une de l'autre.

Les muscles qui font mouvoir les *doigts* ont tous leur origine à la main et à l'avant-bras; les tendons seuls se rendent aux *doigts* où ils s'insèrent, les uns à la base, les autres à l'extrémité. Sur la face dorsale, on ne trouve qu'un seul tendon, celui du muscle extenseur commun des *doigts*, qui s'insère à la phalange unguéale et se fixe, par des fibres lamineuses, aux autres articulations au moment où il les recouvre. L'indicateur et l'auriculaire seuls présentent deux tendons, parce que l'un et l'autre sont relevés non-seulement par l'action de l'extenseur commun, mais encore par un extenseur propre. Grâce aux muscles nombreux dont les tendons s'insèrent aux *doigts*, ceux-ci sont doués d'une très-grande mobilité, principalement dans le sens de la flexion et de l'extension. Le pouce, l'index et l'auriculaire peuvent se mouvoir isolément; mais le pouce est le plus mobile de tous. Les artères des *doigts*, au nombre de deux pour chaque *doigt*, désignées sous le nom de collatérales, sont fournies par les arcades superficielles et profondes de la main. Ces artères, très-volumineuses relativement aux organes qui les reçoivent, longent les côtés des tendons palmaires et fournissent des rameaux qui se distribuent aux téguments. Les veines qui répondent aux artères n'ont aucune importance; la plus remarquable est la veine céphalique du pouce, que l'on saigne quelquefois. Les vaisseaux lymphatiques des *doigts* sont les uns superficiels, les autres profonds; ils se rendent tous aux ganglions de l'aisselle. Les filets nerveux qui se distribuent aux *doigts* sont fournis par les nerfs médian, cubital et radial. Toutes ces parties, qui constituent les *doigts*, sont réunies entre elles par des tissus cellulaires dont les lames, minces et lâches sur la face dorsale, sont très-serrées et très-résistantes sur les côtés et surtout sur la face palmaire. Cette disposition était nécessaire pour garantir les parties importantes des *doigts* contre la pression des corps étrangers, lorsqu'on les saisit fortement avec la main. La peau qui recouvre les *doigts* est plus mince sur la face dorsale que sur la face palmaire; chez l'homme, elle est plus épaisse que chez la femme, et chez les ouvriers elle acquiert une épaisseur très-considérable. La coloration varie également d'un individu à l'autre, selon les travaux de chacun, et aussi selon quelques dispositions personnelles.

La face palmaire des *doigts*, outre les plis des articulations, présente, sur la palpe surtout, de petites lignes saillantes disposées d'une manière assez régulière, et qui paraissent résulter d'une série de petites éminences placées les unes à côté des autres. Ces éminences ne sont autre chose que des papilles, siége principal de la sensibilité. Les *doigts*, en effet, jouissent d'une sensibilité extrême; ce sont des organes spéciaux de sensibilité.

Les *doigts* ont des usages si nombreux et si connus qu'il est inutile de les énumérer; ils ont vraisemblablement été les principaux organes au moyen desquels, dans la société primitive, les hommes se sont communiqué leurs idées; c'est également au moyen des *doigts* que les peuples qui parlent des langues diverses parviennent à se faire connaître leurs besoins ou leurs volontés. « C'est ainsi que le mouvement répété par lequel on ramène rapidement les *doigts* vers le corps donne l'idée de rapprochement, de désir; celui par lequel on les écarte, donne l'idée d'éloignement, de refus : l'index, tenu seul dans l'extension, porte l'idée de choix, de volonté spéciale; les *doigts*, fléchis et rassemblés, indiquent la menace, la colère; étendus en supination, ils sont un gage de paix et d'amitié; présentés dans l'extension, ils indiquent une mesure, s'ils sont rapprochés et dirigés horizontalement; un nombre, s'ils sont écartés les uns des autres et dans la direction verticale, etc. » (Roux, *Dict. des sc. méd.*)

— *Pathologie.* Les *doigts* sont exposés à un grand nombre de lésions physiques et organiques, qu'il serait trop long de décrire ici, et qui, du reste, doivent faire l'objet de plusieurs articles spéciaux. Nous dirons seulement quelques mots de la déviation et des plaies de ces organes. Les déviations des *doigts* sont très-rares; on rencontre plus souvent une inclinaison latérale résultant de la mauvaise manie qu'ont certains enfants de faire claquer les *doigts*. Ce jeu, trop souvent répété, finit par affaiblir les liens de l'articulation, qui se relâche, et les *doigts* se portent de dedans en dehors. Pour empêcher ces déviations de rester incurables, il faut maintenir le *doigt* dans la rectitude à l'aide de petites plaques métalliques qui doivent s'étendre en même temps sur la face dorsale et sur la face palmaire de la main, et qu'on fixe par un bandage approprié. La rétraction des *doigts*, qui est occasionnée presque toujours par une lésion des muscles fléchisseurs ou extenseurs, peut être guérie, dès le début, par l'application d'une attelle sur la face palmaire; mais, si on néglige ce traitement, on ne peut, plus tard, obtenir la guérison que par la section des tendons ou des liens qui rétractent les *doigts*.

Les plaies des *doigts* sont faites par des instruments tranchants, piquants ou contondants. Les premières peuvent n'intéresser que les téguments, et alors il faut les réunir par première intention, au moyen de bandelettes agglutinatives. Si elles portaient sur les tendons, les artères ou les os, on devrait se comporter comme on le fait généralement après les lésions de ces organes (v. TENDONS, ARTÈRES, OS). Les plaies par instruments piquants sont plus dangereuses que les précédentes; dans quelques cas, il est vrai, elles ne sont suivies d'aucun accident; mais, dans d'autres cas, il n'est pas rare d'observer à leur suite une vive inflammation, du gonflement et des douleurs qui s'étendent à l'avant-bras, au bras et jusqu'à l'aisselle. On observe parfois des convulsions et même le tétanos. Le traitement de ces sortes de plaies consiste d'abord à plonger le *doigt* dans un bain émollient, et si, malgré cette précaution, le gonflement et les douleurs se déclarent, il ne faut point hésiter à débrider la plaie pour en arrêter les progrès. Les plaies contondantes doivent être traitées de la même façon. On ne doit recourir à l'amputation qu'à la dernière extrémité et lorsque la gangrène est tout à fait déclarée. Les corps étrangers, qui s'engagent fréquemment entre les ongles et le derme, sont ordinairement de petites échardes ou des pointes d'aiguille. Souvent ils ne produisent aucun accident et sortent peu à peu sans qu'on s'en aperçoive; mais il n'est pas rare aussi de les voir produire une inflammation violente, point de départ d'un panaris plus ou moins profond. En pareil cas, il faut absolument procéder à l'extraction du corps étranger, et fendre l'ongle, s'il le faut, pour pouvoir y parvenir.

Les brûlures aux *doigts* sont très-fréquentes; si elles sont légères, elles guérissent d'elles-mêmes sans qu'on ait besoin de s'en préoccuper; mais lorsque le derme a été profondément altéré et que plusieurs *doigts* sont affectés en même temps, il peut survenir une cicatrisation vicieuse qui réunisse ces appendices les uns aux autres et les prive ainsi de leur mobilité indépendante. On voit quelquefois deux, trois ou quatre *doigts* d'une main collés ensemble par des cicatrices adhérentes. Le moyen d'éviter cet accident après une brûlure, c'est d'entourer d'un linge cérate chacun des *doigts* brûlés, de façon à l'isoler des *doigts* voisins. Ce pansement est rendu plus facile par l'usage d'une planchette sur laquelle on fixe la main et les *doigts* jusqu'à complète guérison. Il existe un vice de conformation congénital qui fait que les *doigts* sont réunis entre eux par une membrane comme chez les palmipèdes. Le chirurgien, en pareil cas, comme à la suite d'adhérences par cicatrisation, doit pratiquer la section des parties réunies et faire un pansement méthodique comme après une forte brûlure.

— Zool. En zoologie, les *doigts* sont des organes composés de phalanges qui terminent les membres des animaux des trois premières classes, c'est-à-dire des mammifères, des oiseaux et des reptiles. Les mammifères n'ont jamais plus de cinq *doigts* et plus de trois articulations; mais parfois ils en ont moins, et le nombre des *doigts* n'est pas le même dans les membres antérieurs et postérieurs. Les *doigts* ont fourni d'excellents caractères, que plusieurs naturalistes ont pris pour base des classifications dans le règne animal. Certains animaux, chez les mammifères, ont les *doigts* munis d'ongles aigus et tranchants qui deviennent pour eux une arme puissante. Chez les bimanes et les quadrumanes, les *doigts* sont les parties du corps dans lesquelles le tact se développe au plus haut degré. Certains philosophes ont vu dans les *doigts* un signe d'intelligence et ont attribué au développement de ces organes la supériorité de l'espèce humaine. Chez les oiseaux, les *doigts* ne sont pas visibles aux membres pectoraux; ils forment l'extrémité des ailes. Quelquefois, unis par une membrane solide et moins développée que celle qui les lie dans la main de la chauve-souris, ils passent insensiblement à l'état de nageoires, comme dans les phoques et les cétacés. (Bory de Saint-Vincent.) Certains oiseaux, le perroquet, par exemple, se servent des *doigts* de leurs pattes comme les bimanes se servent des *doigts* des mains. Pour d'autres, ce sont de fortes serres qui servent à retenir leur proie, et pour tous, enfin, les *doigts* sont les organes de la station; ils sont utilisés tantôt pour marcher, tantôt pour percher sur des branches autour desquelles ils s'enroulent. Chez quelques espèces, quoiqu'elles ne soient point destinées à nager, on observe, à l'origine des *doigts*, une petite membrane qui les soude entre eux à des articulations différentes ou à des hauteurs différentes de la même articulation.

Dans les reptiles, les *doigts* ne peuvent point servir exclusivement à une classification; néanmoins, réunis à d'autres caractères, ils complètent les moyens de bien isoler les groupes génériques. Quelques-uns de ces animaux, tels que les rainettes et les jeckos, ont les *doigts* munis de pelotes à l'aide desquelles ces reptiles peuvent courir avec solidité et sécurité contre les surfaces les plus polies, auxquelles ils s'appliquent par un mécanisme analogue à celui de la ventouse. Chez les caméléons, les *doigts*, disposés à peu près comme ceux des perroquets et des pies, facilitent la préhension circulaire sur les rameaux des arbres qu'habitent ces singuliers reptiles. (Bory de Saint-Vincent, *Dict. d'hist. nat.*)

Doigts de fée (LES), comédie en cinq actes, en prose, par MM. E. Scribe et E. Legouvé, représentée pour la première fois, sur le Théâtre-Français, le 29 mars 1858. Encore un plaidoyer en faveur du travail! Ce n'est pas que nous nous en plaignions : nous n'en entendrons jamais assez, surtout quand ils seront aussi honnêtement éloquent que celui qui fait le sujet de cette pièce, dont voici l'analyse en quelques mots : Hélène de Ploërmel-Lesneven (un beau nom, comme vous voyez) a été complétement ruinée par la mort de son père, et a reçu chez son oncle, le comte de Lesneven, cette hospitalité amère que les parents riches accordent en rechignant aux parents pauvres. Elle a trouvé dans le château de son oncle une cousine avec laquelle, fort heureusement, elle fait bon ménage; mais il n'en est pas tout à fait de même avec le comte et la comtesse. Ceux-ci ne pardonnent pas à Hélène d'être si belle, qu'elle éclipse Berthe comme le soleil éclipse l'étoile. C'est que le comte a formé le projet, pour réparer la fortune un peu ébréchée de la famille, de marier son fils Tristan avec Berthe, qui possède deux cent mille livres de rente. Tristan ne partage pas du tout l'avis de son père; il aime Hélène, bien que celle-ci ne fasse rien pour encourager un amour qui ne lui déplaît point. Mais lorsque la famille connaît l'obstacle qui s'oppose au mariage qu'elle désire, il n'est pas d'humiliation, d'injure qu'elle ne fasse subir à l'orpheline, dont le cœur déborde enfin sous l'outrage, et qui déclare un beau jour qu'elle s'éloigne à jamais de ce toit inhospitalier. Mais, en partant, elle veut être sûre qu'on ne l'accusera pas d'avoir voulu, par un odieux calcul, séduire le fils de la maison, et, au risque de briser le cœur de Tristan, elle déclare devant tout le monde qu'elle en aime un autre. Hélène a des doigts de fée, c'est-à-dire que son habileté dans tous les genres de travaux d'aiguille a toujours fait l'admiration générale, et, retournant son blason pour en faire une enseigne, elle tire parti de ses aptitudes pour demander au travail ce que l'affection de ses parents lui refuse. Hélène de Lesneven acquiert bientôt, comme couturière, une immense réputation à Paris, et en deux ans sa fortune est faite, tandis que la ruine continue à étendre ses ravages au château de son oncle. Depuis deux ans elle n'a donné de ses nouvelles à personne, et elle a pris soin qu'on n'en puisse avoir, car elle se fait appeler Hermance tout court. Mais un jour toute la famille des Lesneven débarque dans Paris et revoit Hélène. Il faut entendre alors les cris d'horreur que poussent tous ces braves gens en apprenant que leur parente s'est abaissée à tenir les ciseaux et l'aiguille. Cependant, il se trouve que l'argent et l'influence qu'elle a gagnés arrivent fort à propos pour tirer de la ruine et même du déshonneur ceux qui, deux ans auparavant, lui jetaient un morceau de pain trempé de fiel. Rien dès lors ne saurait plus s'opposer au mariage de Tristan et d'Hélène, et il est convenu qu'on retournera sur-le-champ dans l'antique château des Lesneven, et qu'on écrira sur les armoiries de la famille : *Effacées par le temps, redorées par le travail.*

En y regardant de près, il est certain qu'on pourrait chercher noise aux auteurs sur quelques détails. Ainsi il eût peut-être mieux valu ne pas nous introduire dans l'atelier de couture de Mlle Hélène, et surtout ne pas nous faire assister aux attaques de nerfs d'une coquette, à propos de falbalas brûlés, et aux lamentations ridicules et chargées de cette autre pimbêche qui veut à tout prix aller montrer ses épaules nues à côté de celles de sa rivale. Mais, en résumé, nous ne devons pas nous montrer plus sévère que le public : il n'a pas eu assez de bravos pour la courageuse Hélène, dont les doigts aristocratiques se prêtaient de si charmante grâce à conquérir de nouveaux avocats pour la sainte cause du travail.

DOIGTÉ, ÉE (doi-té) part. passé du v. Doigter. Écrit pour faciliter le doigté dans l'exécution : *Un morceau bien* DOIGTÉ.

DOIGTÉ ou **DOIGTER** s. m. (doi-té — rad. *doigt*). Mus. Jeu des doigts dans l'exécution sur les instruments à cordes : *L'exécution de cette musique insensée exigeait une habileté merveilleuse pour se rompre à un pareil* DOIGTÉ. (Balz.) *La méthode de jouer de la harpe était encore dans l'enfance. Mme de Genlis en réforma et en perfectionna le* DOIGTER. (Ste-Beuve.)

— Par ext. Sorte d'habileté mécanique, ce qu'il y a de plus matériel dans la pratique d'un art : *Pour faire des vers, il faut un* DOIGTÉ, *si l'on peut s'exprimer ainsi, acquis de longue main.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** On appelle *doigté* la marche des doigts sur un instrument de musique quelconque, que cet instrument soit à manche, comme le violon et la guitare; à vent, comme la flûte ou la clarinette, ou à clavier, comme l'orgue et le piano. Le *doigté* n'est pas arbitraire; il suit, au contraire, des règles rigoureusement établies, et, à part quelques exceptions relatives à des passages d'une extrême difficulté et qui défient toute régularité, il s'exécute sur ces divers instruments d'une façon régulière, normale et précise.

Le *doigté* des instruments à archet (violon, alto et violoncelle) est fixé d'après des principes communs; cependant celui du violoncelle diffère quelque peu, parce qu'ici l'instrumentiste a la faculté de poser parfois le pouce sur les cordes, ce qui lui donne des combinaisons particulières. Ceci n'a jamais lieu sur le violon, où le pouce ne quitte jamais sa place du côté gauche du manche. Le principe invariable du *doigté* sur le violon est que le changement de position, en montant, s'exécute toujours à l'aide du premier doigt (index); dans les gammes diatoniques, où l'on atteint toujours le haut du manche, soit par la 2e, la 4e ou la 6e position, soit par la 3e, la 5e ou la 7e, c'est toujours le premier doigt qui prend la position nouvelle, franchissant ainsi chaque fois un intervalle de tierce, et se substituant au second doigt. Il en est de même dans les gammes en accords parfaits. C'est le contraire qui a lieu en descendant; et alors le passage s'effectue par le second doigt dans les gammes diatoniques, et par le troisième dans les gammes par accords parfaits. Lorsque, dans un trait, le même dessin se présente plusieurs fois de suite, on doit choisir le *doigté* le plus simple, celui qui oblige la main à se déplacer le moins possible. Bien que le *doigté*, nous l'avons dit, soit réglé par des principes fixes et raisonnés quant à sa marche générale, il n'en est pas moins affaire de réflexion et d'intelligence chez le virtuose dans les passages de grande difficulté, surtout lorsqu'il s'agit de musique écrite par un compositeur étranger à l'instrument, et qui n'en connaît ni les ressources ni les côtés faibles. Nous avons dit, du reste, qu'il y avait des exceptions dans cette partie du mécanisme : il y a d'abord le *doigté* par extension, dans lequel le petit doigt s'allonge plus que de coutume, afin d'atteindre une note plus élevée sans que la main soit tenue de changer de position; le *doigté* par substitution, qui s'effectue sur une note de quelque durée, afin de rendre ce changement de position plus facile; le *doigte* par *glissé*, pris parfois dans le même but, et d'autres fois pour obtenir, par le fait de ce glissé, un caractère particulier d'expression.

En ce qui concerne le piano et l'orgue, les principes du *doigté* sont fondés sur des points particuliers et principaux : 1° sur le plus ou moins d'éloignement des touches et le plus ou moins de longueur des doigts; ce qui fait qu'on évite de placer les deux doigts les plus courts (pouce et auriculaire) sur les touches noires, qui sont plus éloignées que les blanches, afin de ne pas être obligé d'avancer et de retirer les mains à tout instant, ce qui serait aussi gênant que gauche et disgracieux; 2° sur la forme et la position particulière du pouce, qui lui donnent la faculté de passer sous les autres doigts, et qui donnent à ceux-ci la faculté de passer sur lui. C'est donc par suite d'un raisonnement logique indiqué par la conformation de la main qu'on a établi le principe que, dans une gamme exécutée par la main droite, on doit passer le pouce en montant et le 3e ou le 4e doigt en descendant, tandis que l'on fait juste le contraire dans une gamme exécutée par la main gauche. En suivant cette règle, et celle qui consiste à ne placer le pouce que sur les touches blanches, il sera facile de se rendre compte sur un clavier du principe général qui règle le *doigté* de toutes les gammes. Cependant la défense relative à la présence du pouce et du petit doigt sur les touches noires n'est pas sans exception; par exemple, lorsque la main frappe un accord, soit plaqué, soit en arpéges, et que cet accord est composé de notes diésées ou bémolisées, il faut bien de toute nécessité que ces deux doigts prennent place sur des touches noires; mais si l'accord brisé parcourt plusieurs gammes, on devra, autant que possible, faire frapper les touches blanches par le pouce. Du reste, sur le piano plus encore que sur les instruments à cordes, on emploie des *doigtés* exceptionnels; nous ne parlerons pas du *doigté* par extension, dont la fréquence est telle, qu'il devient presque naturel; mais il y a le *doigté* par contraction, employé pour faciliter certains passages; le *doigté* par glissé, utile surtout dans la rapidité, et qui consiste à glisser le doigt d'une touche noire sur une touche blanche; enfin, le *doigté* par substitution, souvent employé sur le piano, où l'on obtient par son aide des effets de trémolo, et indispensable sur l'orgue.

Parmi les instruments à vent, il en est trois dont le *doigté* est à peu près semblable : le hautbois, la flûte et la clarinette. Les instruments de cuivre n'en ont point, puisque le degré d'acuité ou de gravité des sons dépend uniquement, pour les instruments sans pistons, soit de l'embouchure et de la position de la main dans le pavillon, comme pour le cor, soit du mouvement de la coulisse, comme pour le trombone. Quant aux instruments à pistons, leur *doigté* ne présente aucune difficulté. Reste donc l'ophicléide, dont le *doigté* se rapproche beaucoup de celui du basson.

Pour les passages difficiles ou présentant des cas particuliers, les compositeurs ont généralement l'habitude d'indiquer le *doigté*. A cet effet, ils placent sur les notes principales des chiffres faisant connaître qu'elles doivent être faites par tel ou tel doigt. Pour le piano, on se sert de cinq chiffres : 1 (pouce), 2 (index), 3, 4 et 5; pour le violon, où le pouce n'est pas employé, il n'y a que quatre chiffres : 1 (index), 2 (majeur), 3 et 4.

DOIGTER v. n. ou intr. (doi-té — rad. *doigt*). Mus. Conduire, diriger et faire mouvoir les doigts d'une façon régulière et normale, d'après les règles fixes et établies, sur un instrument quelconque, qu'il soit à manche, à vent ou à clavier : DOIGTER, *c'est la partie matérielle de l'art; sentir est le point essentiel.*

— v. a. ou tr. Exécuter en posant ou mouvant les doigts méthodiquement : *Vous* DOIGTEZ *mal ce passage.* ‖ Indiquer par des chiffres, sur un morceau écrit, les doigts qui doivent exécuter chaque note : *Je vais vous* DOIGTER *ce passage, pour vous aider.*

DOIGTIER s. m. (doi-tié — rad. *doigt*). Doigt de gant isolé qu'on emploie pour couvrir un doigt malade : *Un* DOIGTIER *de cuir.*

— Liturg. Mouchoir de toile que les chanoines de Reims portent au petit doigt de la main gauche, lorsqu'ils célèbrent au grand autel.

— Techn. Dé de cuivre employé par le passementier pour frapper la trame.

— Artill. Petit coussin de cuir rembourré qui est fixé à un doigt de gant, et dont le pointeur se sert, quand on charge un canon ou un obusier, pour boucher la lumière de la pièce, afin d'empêcher l'établissement d'un courant d'air qui chasserait les gaz déjà formés et pourrait rallumer les débris.

— Bot. Nom vulgaire de la digitale pourprée. ‖ Nom vulgaire de la clavaire digitée.

DOIN (Guillaume-Tell), médecin, né à Paris en 1794, mort aux Andelys en 1845. Il a pris part à la rédaction de la *Revue encyclopédique*, du *Dictionnaire des teintures*, du *Musée des protestants célèbres* (1821-1824, 5 vol.), et publié, entre autres ouvrages : *Galerie médicale* (Paris, 1825, in-fol.), avec des dessins et des lithographies de Vigneron; *Rapport sur le gymnase normal* (1825, in-8°); *Quelques généralités sur les eaux minérales* (1825), etc.

DOIN (Sophie MAMY, dame), femme de lettres, née à Paris en 1800. Elle cultiva avec un certain succès les beaux-arts et les lettres. Toute jeune encore, elle composa plusieurs morceaux de musique et exécuta des tableaux qui annonçaient du talent. On a d'elle : la *Famille noire* ou la *Traite et l'esclavage* (Paris, 1825, in-12); *Cornélie, nouvelle grecque, suivie de six nouvelles religieuses, morales et philosophiques* (Paris, 1826).

DOÏNA s. f. (do-i-na). Littér. Nom que l'on donne, en Roumanie, à de petites pièces de vers qui tiennent à la fois de la romance, de l'ode et de la chanson.

— **Encycl.** Nous ne saurions donner une idée plus exacte de la *doïna* qu'en citant celle par laquelle le poëte moldave Basile Alexandri ouvre son recueil des *Doïne si lacrémiore :*

« Si j'avais une jeune belle avec des fleurs dorées dans ses tresses et des roses sur ses lèvres; — si j'avais une bien-aimée à l'âme fière et mâle, aux yeux noirs comme le fruit de l'aubépine; — si j'avais une blonde joyeuse, à la taille élancée comme le petit du chevreuil; — je deviendrais rossignol chantant la *doïna* d'amour dans la brise de la nuit.

» Si j'avais une petite carabine, trois balles dans ma bourse de cuir, et une hache dévouée comme une sœur; — si j'avais, au gré de mes désirs, un cheval hardi comme le lion et noir comme le péché; — si j'avais sept frères aussi vaillants que moi et montés sur des dragons ailés; — je deviendrais aigle, et j'entonnerais, en plein jour, à la face du soleil, la *doïna* de la vengeance.

» Et je dirais à l'une : Belle amie, je jure par cette petite croix de te soigner comme un frère; — et je dirais à l'autre : Brave coursier, va distancer par ta course les hirondelles dans leur vol, par-dessus les montagnes et les vallées; — et je dirais aux derniers : Sept frères, faites le signe de la croix, et jurez de ne jamais vous rendre à personne, tant qu'un souffle de vie vous restera. — Allons tous bravement, allons arracher notre patrie aux païens et à l'esclavage! » (Trad. de Voïnesco.)

Ainsi, on le voit, le sens que les Roumains attachent au mot *doïna* est multiple; et non-seulement le son dont ce mot frappe l'oreille éveille dans leur âme une idée de suavité dont aucun étranger ne peut se rendre compte à moins qu'il n'ait visité le pays, mais encore la mélodie accentuée de ces cinq lettres prend un éclat formidable quand le poëte, s'élevant dans son vol, s'inspire tout à coup de sentiments plus virils et empreint ses vers de passion ou de violence. Bonne fortune, à notre avis, pour la littérature d'un peuple, que d'avoir à son service un de ces vocables colorés et pittoresques, qui expriment clairement et sans auxiliaire toute la gamme parcourue par la lyre humaine.

DOINEAU (Auguste-Edouard), ex-officier français, né à La Rochelle en 1824. Il était employé depuis dix ans dans les affaires arabes, lorsqu'une condamnation à mort prononcée contre lui pour crime d'assassinat vint lui donner, en 1856, une célébrité toute différente de celle que semblait lui promettre le rapide avancement qu'il avait obtenu. Capitaine à vingt-huit ans, Doineau était, un an après, nommé chef du bureau arabe de Tlemcen. Nous n'avons pas à examiner ici par suite de quelles circonstances un des plus brillants officiers de l'armée est devenu criminel. Nous nous bornerons à rappeler en quelques mots cette cause célèbre, jugée par la cour d'assises d'Oran.

Le 12 février 1856, la diligence de Tlemcen à Oran, emportée rapidement par ses huit chevaux, quittait Tlemcen à trois heures du matin. Elle emmenait six voyageurs; dans le coupé : Si-Mohammed-ben-Abdallah, aga des Beni-Snous, personnage considérable, que la France avait longtemps employé dans ses relations de toutes sortes avec les indigènes, et son interprète, Hamadi-ben-Chenk, se rendant tous les deux à Oran pour accompagner aux courses de Mostaganem le général de division de Montauban, qui était à la tête de la province; dans l'intérieur, M. Valette, commerçant d'Alger, en face de M. Lenepveu, médecin à Tlemcen, et à côté de la portière, en face du soldat du génie Geoffroy, la veuve Ximénès, de Tlemcen. La voiture était conduite par le postillon Joseph Aldegner, assis sur le siége, ayant à ses côtés le conducteur Damcen Ménidès, et par Vincent Maréchal, monté sur l'un des deux chevaux de devant. La nuit était noire, et la diligence roulait avec vitesse, éclairée dans sa marche par une lanterne en saillie du coupé, à gauche. Il y avait à peine un quart d'heure qu'elle était sortie de la ville, lorsqu'elle croisa deux cavaliers arrêtés sous un olivier; d'autres cavaliers rejoignent bientôt les deux premiers. On entend le bruit de coups de feu; tout le monde croit à une fantasia. M. Lenepveu, pourtant, saisi par un certain pressentiment, conseille à ses compagnons de voyage de se coucher dans la voiture. Ce conseil arrivait trop tard : M. Valette, atteint d'une balle, s'affaisse sur M. Lenepveu, en appelant sa femme et ses enfants. La diligence est arrêtée; trois chevaux blessés gisent sur le sol; le postillon Maréchal et le conducteur Ménidès se sont enfuis dans les champs, et Aldegner est allé se réfugier auprès de l'aga, croyant trouver dans l'autorité dont jouissait Si-Mohammed-ben-Abdallah une protection contre les assaillants, qu'il pensait être des coupeurs de bourses. Aldegner s'était trompé étrangement; on brise les plaques de tôle qui forment les vasistas du coupé; l'aga et son interprète reçoivent chacun un coup de pistolet à bout portant, et l'interprète, que la balle n'avait pas tué roide, est percé de coups de yatagan. Quant à Aldegner, il peut s'échapper par un des vasistas, sans que personne songe à empêcher sa retraite précipitée. Un Arabe regarde d'un œil farouche les voyageurs tremblants, à côté de M. Valette blessé à mort, mais il ne tue personne, un cavalier se présente alors à la portière et prononce avec calme le mot *macach.* Tous les cavaliers disparaissent aussi vite qu'ils étaient venus; la voiture demeure seule sur la route. Le soldat du génie Geoffroy, la veuve Ximénès et le docteur se sauvent dans les broussailles, s'y cachent; mais, comprenant bientôt qu'il n'y avait plus aucun danger à se montrer, ils courent au village de Négrier, distant de 2 kilom. seulement du lieu où le crime s'était commis. On retourne en armes à la diligence. L'aga était mort, son interprète délirait, et M. Valette était dans un état désespéré. M. Lenepveu se rend à la hâte au bureau arabe de Tlemcen, pour prévenir du meurtre le chef de ce bureau, le capitaine Doineau. Doineau, réveillé par son ordonnance, se lève, fait monter quelques cavaliers à cheval et accourt à l'endroit du massacre, où il rencontre un maréchal des logis et deux gendarmes, qui l'avaient déjà précédé. On procède alors aux constatations d'usage; on recueille tout ce qui pourra servir de pièces de conviction, et tout ce qui aidera à éclaircir l'affaire est remis au juge de paix de Tlemcen. Enfin, les chevaux qui n'ont pas été blessés sont attelés à la diligence, et ramènent les trois victimes à la ville. L'interprète Hamadi-ben-Chenk et le négociant, M. Valette, expirèrent dans la journée.

Qui avait préparé, qui avait perpétré ce crime? Dans quel but avait-il été commis? On n'avait rien volé, rien soustrait; la mort de M. Valette était certainement un accident; une des balles tirées pour effrayer les voyageurs, pour arrêter la voiture, l'avait frappé, sans lui être destinée. Il résultait des faits, il était clair pour chacun, qu'on n'en voulait qu'à la vie de deux personnes : à celle de l'aga Si-Mohammed-ben-Abdallah et à celle de son interprète Hamadi-ben-Chenk. Tout semblait indiquer une vengeance : c'est que l'aga était puissant, craint, redouté; son autorité rendait bien des chefs indigènes jaloux, et la crainte qu'il inspirait suscitait contre lui des inimitiés sans nombre. Nous ne retracerons ni la lenteur ni les péripéties de l'instruction; nous ne dirons pas la négligence de Doineau, négligence qui contrastait avec son énergie habituelle. Le capitaine cherchait à entraver la marche de l'instruction, et, au lieu d'aider M. Droulen, comme c'était son devoir, il discutait avec lui la compétence du pouvoir judiciaire. « Ah çà! pensez-vous que c'est bien à vous à faire l'instruction plutôt qu'à moi, représentant de l'autorité militaire, » lui disait-il. Malgré les accusations sourdes qui grondèrent bientôt autour de Doineau; malgré les charges de plus en plus graves qui pesaient sur lui, bien du temps s'écoula avant qu'on en vînt à soupçonner un officier français d'un crime aussi monstrueux; il fallut l'aveu des accusés, affirmant n'être que les complices dociles du capitaine; et ce fut avec une douleur indicible, alors que le canon français retentissait encore sur les plus hautes cimes du Djurjura, et que les dernières tribus insoumises courbaient la tête devant notre domination; ce fut, disons-nous, avec une douleur indicible que l'armée vit un des officiers les plus capables des troupes d'Afrique, décoré de la croix de la Légion d'honneur, assis sur le banc des accusés de la cour d'assises d'Oran, à côté de dix-huit indigènes accusés comme lui, se prétendant ses serviteurs obéissants, ses esclaves, n'ayant fait que céder à l'autorité de celui qu'ils appelaient, dans leur langage imagé, « le sultan de Tlemcen; » celui dont Bel-Madji, un aga décoré, accusé aussi, disait : « Il n'y a qu'un Dieu, et Doineau est le capitaine; qu'on dise tout ce qu'on voudra, c'est lui qui a ordonné l'assassinat et qui nous l'a ordonné le sabre sur la gorge. Nous n'avons pas pu résister à ses ordres. Dans le monde, chacun se défend comme il peut; mais dans l'autre, devant Dieu, chacun sera en présence de sa victime, et la victime désignera le coupable. »

Les débats furent longs; nous n'entreprendrons pas de les reproduire. Malgré l'éloquent discours de son défenseur, Me Nogent-Saint-Laurent, le capitaine Doineau fut condamné à la peine de mort, et, comme il avait forfait à l'honneur, le président déclara, au nom de la Légion, que, jugé indigne, il ne faisait plus partie de l'ordre. Des dix-huit accusés, ses complices et ses accusateurs, six seulement furent acquittés; les douze autres furent condamnés aux travaux forcés à temps ou à perpétuité. L'armée entière se crut frappée dans un de ses membres, comme le disait l'avocat général dans son brillant réquisitoire : « L'homme de la civilisation (Doineau) avait précipité dans le crime ceux que nous appelons les barbares; il avait diminué dans les populations indigènes le respect du nom français, le prestige de l'autorité française; pour la sa-